

Projets ou travaux nécessitant l'obtention d'un permis et/ou d'un certificat d'autorisation

Abattage d'arbres

Affiche, enseigne

Agrandissement

Bâtiments accessoires (incluant les poulaillers)

Construction de rues

Construction neuve

Déblai / Remblai

Démolition

Installation septique

Opération cadastrale

Piscine hors-terre ou creusée

Puits d'eau potable

Quai

Rénovation

Tout bâtiment ou usage temporaire

Tout changement d'usage ou déplacement d'un immeuble

Travaux de stabilisation de rives

Utilisation de pesticides

Les ventes de garage sont autorisées seulement lors des 3 jours des fins de semaine suivantes (aucun permis n'est requis) :

Fin de semaine de la fête des Patriotes (mai)

Fin de semaine de la fête du Travail (septembre)

Pour de plus amples informations, veuillez prendre rendez-vous avec le service de l'urbanisme au 819-324-5670, poste 3809 ou 3806